



PREFET DE LA SARTHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 22 - MAI 2014

SOMMAIRE

PREFECTURE 72

SG

Arrêté N °2014139-0016 - Election des représentants au Parlement européen du 25 mai 2014. Report de l'heure de fermeture des bureaux de vote.	1
--	---



PREFET DE LA SARTHE

Arrêté n °2014139-0016

**signé par
LELARGE Pascal**

le 19 Mai 2014

**PREFECTURE 72
SG**

Election des représentants au Parlement européen du 25 mai 2014. Report de l'heure de fermeture des bureaux de vote.

PREFET DE LA SARTHE

PREFECTURE DE LA SARTHE

Direction de la réglementation et des libertés publiques
Bureau de la réglementation générale et des élections

ARRETE DU 19 MAI 2014

OBJET : Élection des représentants au Parlement Européen du 25 mai 2014.
Report de l'heure de fermeture des bureaux de vote.

LE PRÉFET DE LA SARTHE

- VU l'article R 41 du code électoral ;
- VU le décret n° 2014-379 du 29 mars 2014 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au parlement européen ;
- VU le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE, Préfet de la Sarthe ;
- Après consultation du maire de la commune, et vu l'avis favorable du maire d'ALLONNES ;
- Considérant qu'un report de l'heure de fermeture des bureaux de vote est de nature à faciliter l'exercice du vote des électeurs;
- Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A l'occasion de l'élection des représentants au Parlement Européen du 25 mai 2014, l'heure de fermeture des bureaux de vote est prolongée jusqu'à 19 heures dans la ville d' ALLONNES.

ARTICLE 2 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, et le maire d'ALLONNES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles au plus tard le mardi 20 mai 2014.

LE PRÉFET,



Pascal LELARGE